



## FORMULAIRE D'AUTORISATION D'AFFICHAGE DU PLAN D'URGENCE POUR L'ANAPHYLAXIE

Chers parents, tutrices, tuteurs,

L'affichage du plan d'urgence pour l'anaphylaxie de votre enfant est **obligatoire** dans le secrétariat de l'école. Toutefois, nous devons vous demander votre autorisation afin d'afficher le document dans d'autres locaux de l'école.

S'il vous plaît cocher les locaux dans lesquels vous nous autorisez à afficher le plan d'urgence pour l'anaphylaxie de votre enfant :

- dans les salles de classes fréquentées par votre enfant
- À la cafétéria (3e année et plus)
- Au gymnase fréquenté par votre enfant
- Au salon du personnel
- À la bibliothèque

ou

- Je n'autorise aucun local autre que le secrétariat

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Signature du parent/tutrice/tuteur : \_\_\_\_\_

Merci,

La direction

